

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
31e séance
tenue le
vendredi 12 novembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
- d) COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
- i) ESPRIT D'ENTREPRISE

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.31
18 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (A/48/15 (Supplément No 15) (vol. I et II), A/48/139, A/48/163, A/48/164, A/48/272-S/26108, A/48/363, A/48/487, A/48/533, A/48/535)
- d) Coopération économique et technique entre pays en développement (A/48/495; A/C.2/48/5)
- h) Science et technique au service du développement (A/48/465, A/48/564)
- i) Esprit d'entreprise (A/48/472)

Débat général (suite)

1. Mme WANG Limin (Chine), se référant au point 91 a) sur le commerce et le développement, dit que la fin de la bipolarisation de la situation politique mondiale n'a pas contribué à la relance de l'économie des pays en développement; au contraire, le fossé entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser. S'il appartient en premier lieu aux pays en développement eux-mêmes de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté et accélérer la croissance économique, les pays développés doivent les aider à surmonter leurs difficultés.
2. Afin de promouvoir la croissance de l'économie mondiale, la communauté internationale doit appliquer les dispositions de l'Engagement de Cartagena adopté l'année précédente, à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui jette les bases d'un nouveau partenariat pour le développement. Tous les pays doivent s'efforcer, conformément aux principes de l'égalité et de l'avantage mutuel, de surmonter conjointement les difficultés économiques et sociales du monde actuel. Mais en dépit de la fin de la guerre froide, certains pays développés continuent d'appliquer des sanctions économiques à l'encontre de pays en développement, s'ingérant dans leurs affaires intérieures en violation des normes fondamentales régissant les relations internationales et de la Charte des Nations Unies.
3. La communauté internationale devrait continuer à libéraliser le système des échanges internationaux. L'accord sur la réduction des droits de douane récemment intervenu au Sommet du G-7 à Tokyo constitue un pas positif dans cette direction, encourageant la conclusion rapide des négociations d'Uruguay, de même que la Déclaration de San Diego adoptée par le Groupe de Rio à sa septième réunion.
4. Seule une conclusion globale, équilibrée et raisonnable des négociations d'Uruguay permettra d'améliorer le système commercial international. Pour y parvenir, les pays développés devront pour leur part modifier considérablement leurs procédures, concernant notamment le régime des importations. La Chine, quant à elle, participe activement aux négociations sur les services avec les

(Mme Wang Limin, Chine)

parties contractantes du GATT, et a fourni au groupe de négociation sur l'accès aux marchés une liste des produits pour lesquels elle est prête à réduire les droits de douane, contribuant ainsi au progrès des négociations d'Uruguay.

5. La communauté internationale, et principalement les pays développés, devrait prêter assistance aux pays en développement sans littoral. La Chine, qui comprend les difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés, coopère avec eux dans le domaine du transport en transit et espère que les institutions financières internationales et les donateurs continueront à aider ces pays à améliorer les services de transit.

6. Il faudrait enfin que le code international de conduite pour le transfert de technologie soit élaboré dans les meilleurs délais car un texte assurant un équilibre entre les droits et les obligations serait extrêmement important pour l'accroissement du transfert de technologie vers les pays en développement.

7. Mme YANG Yannyi (Chine), se référant au point 91 h) et i) de l'ordre du jour, dit que la révolution scientifique et technique en cours affecte tous les pays et dans tous les domaines de la vie sociale et économique. Il est maintenant évident que la relance de l'économie dépend du progrès scientifique et technique. Mais l'écart est encore considérable entre le niveau scientifique et technique des pays en développement et celui des pays développés. Les principales technologies sont toujours contrôlées par ces derniers et la majorité des pays en développement continuent d'utiliser des techniques de production peu rentables, absorbant trop de ressources.

8. Si l'action de l'ONU dans la promotion de la science et de la technique au service du développement s'est avérée utile dans une certaine mesure, elle doit toutefois poursuivre ses efforts car il n'a pas été accordé suffisamment d'attention au renforcement de la coopération internationale dans ce domaine, non plus qu'au Programme d'action de Vienne dont la plupart des dispositions n'ont toujours pas été appliquées.

9. La question de la science et de la technologie au service du développement devrait occuper une place de premier plan dans les instances multilatérales. L'ONU devrait en outre encourager les pays développés à fournir des technologies aux pays en développement à des conditions favorables. La Commission de la science et de la technique au service du développement devrait présenter des propositions concrètes; la proposition tendant à créer des mécanismes intersessions pour la Commission devrait être adoptée. D'autre part, cet organe et la Commission du développement durable devraient collaborer dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

10. Il faudrait renforcer les fonctions d'évaluation, de contrôle et de projection des organismes des Nations Unies responsables de la science et de la technique au service du développement. Les pays développés devraient notamment accroître leurs contributions au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour que celui-ci puisse jouer effectivement son rôle. La coopération entre pays en développement devrait également être intensifiée avec l'appui de la communauté internationale.

(Mme Yang Yannyi, Chine)

11. Passant au point 91 i), l'intervenante fait observer que le chapitre VII de l'Etude sur l'économie mondiale, 1993 est consacré à la réforme économique et au développement du secteur non étatique en Chine. Il est évident que, du fait des mesures de libéralisation, les entreprises privées connaissent un essor rapide. Afin de responsabiliser les entreprises d'Etat et de renforcer leur compétitivité, la Chine s'est engagée à promouvoir vigoureusement la réforme de ces entreprises et s'efforce d'accélérer la restructuration de son économie. Les mécanismes du marché jouent déjà un rôle très actif; l'activité économique est pour une large part déterminée par le marché.

12. La promotion de l'esprit d'entreprise et de la créativité dans les divers secteurs de l'économie dépend de la formulation de politiques tenant compte des réalités du pays lui-même. En Chine, la situation se caractérise par un déséquilibre des forces de production qui s'étagent sur divers niveaux, d'où la nécessité de mettre en place un système de propriété diversifié, associant les entreprises d'Etat, à propriété collective, individuelle et privée; toutes ces entités doivent promouvoir l'esprit d'entreprise. Le chapitre VII de l'Etude indique que la propriété privée n'est pas une condition indispensable à l'essor de l'entrepreneuriat et que le développement des activités de l'entreprise ne dépend donc pas nécessairement de la privatisation de la propriété. En effet, dans certains pays, les entreprises d'Etat, qui ont joué un rôle important dans le développement économique continuent à jouer un rôle prépondérant, d'où la nécessité de moderniser et de revitaliser ces entreprises par une réforme approfondie. Compte tenu de ces données, il est à espérer que l'ONU attachera autant d'importance au rôle joué par les entreprises du secteur étatique et du secteur privé et que les projets de résolution qui seront adoptés à la session en cours fourniront des directives utiles à cet égard.

13. M. A. MOTSWAGAE (Botswana), parlant au nom des 10 Etats membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), dit que la Communauté met au point des stratégies et des programmes bien ciblés et exécute des projets régionaux concrets; elle organise des consultations conjointes avec ses partenaires sur les programmes et questions de politique générale au niveau régional, optant pour une approche ouverte.

14. D'après les estimations préliminaires, le nombre de projets exécutés dans le cadre du Programme d'action de la Communauté devrait diminuer en 1993, malgré une augmentation de leur montant. Ces projets sont à 88 % financés par des sources extérieures.

15. Compte tenu de la récession mondiale, la communauté internationale a répondu favorablement à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/160, l'engageant à accroître son appui financier, technique et matériel à la région. Si, à sa première Conférence consultative annuelle, les partenaires coopérants ont réaffirmé leur soutien à la SADC, il est toutefois évident que le processus de transition des anciens pays à économie planifiée menace la priorité qui lui était accordée.

16. Un appel conjoint SADC/ONU portant sur une aide alimentaire d'urgence et une aide dans d'autres domaines a été lancé à la Conférence internationale de donateurs sur le problème de la sécheresse en Afrique australe qui s'est tenue

(M. A. Motswagae, Botswana)

à Genève, en juin 1993. Il a permis de recueillir des annonces de contributions d'un montant de 700 milliards de dollars, mais divers pays n'ont toujours pas versé les contributions qu'ils avaient annoncées; il est à espérer qu'ils tiendront leurs engagements, aidant ainsi à contrecarrer les effets de la sécheresse.

17. L'évolution de la situation politique en Afrique du Sud et au Mozambique est encourageante, mais en Angola, le refus de l'UNITA d'accepter les résultats des élections de septembre 1992 freine le processus d'intégration régionale. Vu la gravité de la situation, la communauté internationale et les pays de la région doivent associer leurs efforts dans la recherche d'une solution pacifique.

18. M. HORIGUCHI (Japon) dit que son pays, attachant une grande importance à la science et à la technique au service du développement, s'est toujours efforcé de renforcer l'appui international dans ce domaine, conformément au Programme d'action de Vienne de 1979.

19. Si, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/48/465), le renforcement des capacités dans ce domaine occupe une place importante dans les politiques nationales de croissance économique, cet objectif s'impose avec la plus grande urgence pour les pays en développement. La communauté internationale doit à cet égard planifier de manière appropriée et coordonner l'assistance qu'elle fournira. Or, force est de reconnaître, comme le Gouvernement japonais a pu le constater lui-même, que cette coordination au niveau des organismes des Nations Unies fait parfois défaut; des progrès réels dans ce domaine exigent la poursuite de la restructuration du Secrétariat et des organes intergouvernementaux du système.

20. Comme suite à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement ont été transformés en une Commission de la science et de la technique au service du développement, organe technique du Conseil économique et social, mesure que la délégation japonaise accueille avec satisfaction. La première session de la Commission, toutefois, a été quelque peu décevante; il est à espérer à ce sujet que tous les Etats membres participant à ses travaux réaffirmeront l'engagement qu'ils ont pris d'atteindre les objectifs de la réforme en cours. En outre, les modalités de la coordination au sein de la Commission et avec d'autres organes devraient être examinées plus en détail, notamment dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond du Conseil économique et social.

21. S'agissant de la question de l'esprit d'entreprise, le rapport du Secrétariat sur ce sujet (A/48/472), la délégation japonaise souhaiterait toutefois souligner à juste titre la nécessité de promouvoir les activités orientées vers le marché; obtenir des précisions sur l'approche adoptée par l'ONU en ce qui concerne l'aide aux pays en transition, car les priorités et les objectifs de ses activités dans ce domaine n'y sont pas clairement définis. La répartition des tâches entre les divers organismes qui fournissent une assistance technique dans ce domaine et la coordination de leurs activités

(M. Horiguchi, Japon)

ne sont pas non plus clairement établies. Enfin, il faudrait cerner, dans une perspective holistique, les domaines dans lesquels l'ONU dispose d'un avantage comparatif et peut fournir une assistance technique susceptible de promouvoir l'activité économique.

22. M. CENCEN (Slovénie) dit qu'à une époque qui se caractérise par d'importantes mutations dont la moindre n'est pas la transformation des anciens pays à économie planifiée en démocraties à économie de marché, les organismes des Nations Unies devraient s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie mondiale.

23. On note une fragmentation excessive des différentes opérations du système des Nations Unies pour le développement; ce dernier doit renforcer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods et coordonner ses activités avec elles.

24. S'il est vrai que les obstacles tarifaires au commerce international ont tendance à disparaître, ce qui renforce toutefois le caractère intrarégional des échanges, la libéralisation est freinée par des barrières non tarifaires; en effet, alors que les courants de capitaux circulent librement, le mouvement des produits industriels est de plus en plus réglementé.

25. Il est essentiel pour de nombreux pays, dont la Slovénie, que les associations commerciales n'excluent pas dès le départ les nouvelles démocraties. L'ONU doit promouvoir la libéralisation des échanges; en outre, l'accès aux marchés mondiaux sur un pied d'égalité contribuerait à long terme à renforcer la stabilité du système économique mondial et diminuerait les risques de troubles sociaux. La communauté internationale devrait également accepter la diversité des approches en matière de réforme économique et tenir compte de la spécificité de chaque pays. Etant donné précisément l'importance vitale que présente pour son développement l'ouverture des marchés internationaux, la Slovénie conclut actuellement des accords de libre-échange avec plusieurs pays en vue de son intégration dans des associations commerciales. Elle appuie les efforts des pays qui s'efforcent d'accélérer la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations d'Uruguay, dont l'échec renforcerait les tendances protectionnistes.

26. Dans ce contexte, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a indiqué, à juste titre, que la conclusion des négociations d'Uruguay était la seule manière de renforcer le système commercial international et de donner confiance aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition pour encourager leurs réformes dans le domaine de la libéralisation économique et commerciale. La Slovénie apprécie à cet égard la possibilité de participer à la conclusion des négociations et de contribuer ainsi à la restructuration des relations économiques internationales, en tant qu'Etat dont la candidature comme Partie contractante du GATT est à l'examen.

27. Il ne fait aucun doute que la CNUCED devrait jouer un rôle important dans la mise en oeuvre du programme Action 21, compte tenu de l'étroite corrélation existant entre commerce, développement et environnement.

(M. Cencen, Slovénie)

28. Comme l'a souligné le Conseil du commerce et du développement dans sa conclusion 407 (XL) sur le développement durable, l'aide au développement, en particulier l'assistance technique, est indispensable pour acquérir les moyens de faire face aux problèmes de plus en plus divers concernant le commerce et l'environnement.

29. La mondialisation des technologies a considérablement modifié les règles de la concurrence internationale et de l'avantage comparatif, modifiant à son tour la compétitivité relative des économies nationales. Dans ce contexte, les systèmes d'information jouent un rôle primordial; ce sont en effet les pays disposant des techniques les plus avancées dans ce domaine qui peuvent s'intégrer le plus facilement dans les centres de gravitation du marché mondial, renforçant ainsi leur avantage comparatif. Il est donc essentiel que les pays en transition et les pays en développement soient intégrés dans les systèmes d'information des pays développés.

30. M. Al-Misnad (Qatar), rappelant que le commerce et le développement sont deux aspects indissociables de l'activité humaine, d'une importance capitale pour la stabilité de l'économie mondiale, dit que, dans le monde d'aujourd'hui, les pays, qu'ils soient petits ou grands, développés ou en développement, voient leur interdépendance s'accroître de jour en jour et sont désormais incapables de vivre en autarcie.

31. En outre, l'intervenant note avec préoccupation que, bien qu'au niveau mondial, la tendance soit à l'intégration économique, les graves problèmes financiers qu'ont connus les pays en développement dans les années 80 n'ont toujours pas été résolus et les plans de développement n'ont pas donné les résultats escomptés. Les pays en développement souffrent toujours de la pauvreté et leur croissance reste entravée par des termes de l'échange défavorables, une dette extérieure très lourde et de graves problèmes d'environnement, même si beaucoup d'entre eux procèdent actuellement à des ajustements structurels qui doivent leur permettre de revitaliser leur économie, de diversifier leur production et leurs exportations et de faciliter l'accès de leurs produits aux marchés extérieurs. Sur ce point, la délégation qatarienne considère qu'une politique de libre-échange, non discriminatoire et débarrassée de toute contrainte protectionniste constituerait le moyen le plus efficace d'accélérer le développement économique des pays en développement et de combler le fossé qui les sépare du monde développé. Cela étant, ces pays doivent continuer d'encourager l'esprit d'entreprise, de stimuler les investissements et de développer leurs exportations.

32. D'autre part, la libéralisation des échanges peut, beaucoup plus que ne le font les aides financières, assurer la prospérité économique des pays en développement et leur garantir une croissance soutenue. En effet, c'est grâce aux recettes d'exportations que ces pays pourront acquérir les ressources nécessaires à leur développement et c'est dans la mesure où ils pourront écouler leurs produits sur les marchés étrangers, qu'il leur sera possible d'emprunter des capitaux et d'assurer le service de leur dette.

33. A cet égard, le représentant du Qatar rappelle qu'à sa trente-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement avait examiné, entre autres points, l'évolution des négociations d'Uruguay, la mise en valeur des ressources humaines pour le commerce et le Programme d'action pour les années 90 en faveur

/...

(M. Al-Misnad, Qatar)

des pays les moins avancés, puis reconnu que la libéralisation du commerce était un important instrument de l'accroissement de l'efficacité économique et d'amélioration de l'affectation des ressources et de la croissance dans tous les pays, engagé la communauté internationale à soutenir les efforts entrepris dans ce domaine par les pays en développement, et décidé d'adresser un message aux gouvernements participant aux négociations d'Uruguay pour leur rappeler qu'une conclusion rapide, équilibrée et positive des négociations constituait le préalable à une reprise de la croissance, à l'expansion du commerce et à une amélioration de la conjoncture économique mondiale.

34. Enfin, la délégation qatarienne invite les Etats Membres à oeuvrer en faveur de la libéralisation du commerce et des échanges de marchandises et de technologies, libéralisation qui, en renforçant les relations d'interdépendance et en créant des communautés d'intérêt, peut, non seulement favoriser le développement économique mais aussi consolider la paix et resserrer les liens d'amitié entre Etats.

35. M. HURST (Antigua-et-Barbuda), parlant également au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que ces pays ont depuis longtemps reconnu l'importance de la science et de la technique dans la création de capacités nationales et la réalisation de leurs objectifs de développement à long terme. C'est par la création de capacités que l'on réduira le retard scientifique et technique de pays à vocation agricole. Pendant la période coloniale, les pays des Caraïbes exportaient du sucre, du coton, du tabac, du riz, des fruits et légumes, exportations de nature traditionnelle qui demeurent importantes. Aujourd'hui, les pays de la région, devenus souverains, ont une économie plus diversifiée qui pour être compétitive doit intégrer de nouvelles techniques dans les produits et les services vendus sur place et à l'étranger. L'acquisition de connaissances et d'instruments nouveaux doit donc faire partie de leurs objectifs de développement. L'Université des Indes occidentales assure maintenant la formation de chercheurs et d'ingénieurs, mais le potentiel scientifique et technique des Caraïbes reste encore bien inférieur à celui des pays développés.

36. Fréquemment, pourtant, des techniques qui sont adaptées à de grands pays et à de grandes industries ne le sont pas aux micro-Etats. C'est le cas par exemple de la mécanisation de la récolte de canne à sucre, difficile dans les petits pays sucriers, comme Saint-Kitts-et-Nevis, qui doivent encore utiliser une main-d'oeuvre abondante. C'est dire qu'il faut développer des techniques endogènes adaptées aux caractéristiques des petits pays insulaires. Mais le développement de ces techniques suppose des chercheurs qualifiés, des laboratoires équipés, de bons ateliers, et des ressources financières et un accès à la technologie de l'information. Or, les techniques à petite échelle mises au point dans les Caraïbes sont souvent susceptibles d'applications dans d'autres pays en développement et c'est surtout le manque de financement qui a empêché cette diffusion. La production bananière rencontre des difficultés semblables. Les producteurs latino-américains menacent maintenant d'éliminer complètement la part de marché, pourtant limitée à 2 %, de la banane exportée en Europe par la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Grenade. Peut-on trouver des techniques susceptibles de rendre la production bananière des îles plus compétitive? Les innovations éventuellement appliquées devront ménager l'environnement, car il est indispensable de préserver les sols, les eaux

(M. Hurst, Antigua-et-Barbuda)

souterraines et la santé des cultivateurs et des ouvriers. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement prévue à la Barbade examinera la question du transfert de technologie en faveur des petites îles. Un programme d'action sera adopté, qui mettra la science et la technique à la place éminente qu'elles méritent dans la liste des priorités du développement durable des petits Etats insulaires. Une exposition des écotechnologies sera organisée à cette occasion; elle fera une place équitable aux pays développés et aux pays en développement.

37. Les pays membres de la CARICOM reconnaissent la nécessité de renforcer la coopération intrarégionale dans le domaine du transfert de technologie, de la recherche-développement et de la formation de chercheurs et d'experts. Ils considèrent qu'il est impératif d'intégrer les politiques scientifiques et techniques dans les stratégies nationales de protection de l'environnement et dans les plans de développement durable et de développement sectoriel. Cette intégration est indispensable si l'on veut que la science concoure à une gestion rationnelle de l'environnement et du développement. La connaissance scientifique peut promouvoir les objectifs du développement durable au niveau des pays et faciliter le processus décisionnel. La science et la technique doivent faire partie intégrante du développement durable si l'on veut éviter la catastrophe. La communauté internationale doit soutenir les efforts des pays membres de la CARICOM dans ce domaine; ceux-ci notent avec intérêt les décisions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la Commission du développement durable.

38. Il est impératif de donner une expression concrète aux dispositions d'Action 21 concernant le transfert des écotechnologies, la coopération et le renforcement des capacités. Les pays développés doivent donc encourager, faciliter et financer l'accès aux écotechnologies et au savoir-faire correspondant, et leur transfert à des conditions favorables pour les pays en développement, et les aider à développer leur potentiel endogène, car la recherche-développement et la formation de haut niveau sont souvent trop coûteuses pour beaucoup d'entre eux. Les institutions financières internationales doivent aussi apporter leur concours au transfert de techniques, étant donné qu'elles sont par ailleurs associées aux efforts d'ajustement structurel et concernent le développement économique durable. Les pays membres de la CARICOM sont résolus à participer aux travaux du groupe d'experts de la Commission du développement durable qui est chargé de proposer des mesures propres à faciliter le transfert de technologie, et ils soutiennent les projets pilotes sur la coopération technique interrégionale et le renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique au service du développement mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/48/465).

39. Il est évident que la science joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social de tous les pays, notamment dans la création des richesses. Si elle n'assure pas l'équité dans la répartition des revenus entre Etats et dans les Etats, elle est néanmoins un acteur décisif dans les domaines de l'environnement et du développement. Pour réduire l'écart entre les revenus, il est essentiel que les Etats pauvres appliquent rapidement les leçons acquises, et que les Etats riches partagent avec eux leurs connaissances et leurs ressources.

40. M. CUBILLOS (Chili), parlant au nom des pays membres du Groupe de Rio, rappelle que ces derniers ont toujours soutenu que la libéralisation du commerce constitue la forme la plus efficace et la plus juste de coopération au développement.

41. Les politiques qui restreignent l'accès aux marchés des produits en provenance des pays en développement représentent pour ces derniers un manque à gagner 10 fois supérieur au montant de l'aide internationale.

42. Si les pays industrialisés accordaient leurs discours politiques à leurs pratiques commerciales, les pays en développement, même en l'absence de toute aide internationale, non seulement disposeraient de ressources considérablement plus importantes, mais encore seraient fortement incités à tirer parti de leurs potentialités. L'expansion du commerce international étant le meilleur moyen de favoriser la croissance économique, le bien-être et, surtout, l'amélioration continue de la qualité des marchés, on ne peut que s'inquiéter de ce que les pays industrialisés, frappés par le ralentissement persistant de leur rythme de croissance, se servent des pratiques commerciales comme d'une arme pour soutenir des secteurs de production dont on sait qu'ils ne sont pas rentables.

43. Le redressement de l'économie mondiale suppose donc l'aboutissement des négociations d'Uruguay. Dans le cadre de ces dernières, plus de 60 pays en développement, dont la totalité des pays d'Amérique latine, ont décidé unilatéralement de libéraliser l'accès à leurs marchés. Les sacrifices ainsi consentis ne trouvent leur sens que si ces pays sont en mesure de tirer parti des débouchés que peut offrir le système commercial multilatéral grâce à l'expansion parallèle des exportations et des importations.

44. L'acceptation par ces pays du projet d'acte final des négociations d'Uruguay, en dépit de ses lacunes, témoigne de leur volonté de coopération en ce domaine. Les grandes puissances commerciales, en revanche, ont consacré toutes leurs énergies à diluer le contenu du projet d'accord. Face à un tel climat de méfiance, les pays du Groupe de Rio ont renforcé leur volonté d'intégration, sans pour autant se fermer au monde extérieur. Ils sont notamment convaincus que l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique est fondamental pour le développement de tout le continent.

45. La responsabilité d'un échec éventuel des négociations du GATT incombera à ceux qui prétendent exclure des négociations les produits agricoles, textiles et tropicaux et qui se refusent à accepter la mise en place d'un mécanisme institutionnel garant du respect des règles multilatérales du commerce.

46. M. REVANALES (Venezuela) souligne l'importance que le Venezuela accorde aux divers dispositifs d'intégration régionale des pays en développement, essentiels au regard de l'ajustement structurel et de la stabilisation de l'économie. Les pays latino-américains, en particulier, mettent tout en oeuvre, à travers divers accords régionaux, pour accroître la productivité et la compétitivité du secteur privé. Pour que ces efforts soient véritablement fructueux, cependant, il faudrait que la conjoncture économique internationale leur soit favorable. Or, un an après l'Engagement de Cartagena, les problèmes demeurent. Les pays en développement ont tout fait pour que les négociations d'Uruguay aboutissent,

(M. Revanales, Venezuela)

convaincus qu'ils sont de l'importance de mettre en place des dispositifs commerciaux équitables et d'éliminer les obstacles tarifaires imposés par les pays développés.

47. Tant l'Action 21 que la Déclaration de Rio soulignent l'interaction entre environnement, commerce et développement, que la CNUCED se doit d'approfondir. Il est indispensable aussi que cette dernière coordonne ses travaux avec ceux de la Commission du développement durable afin qu'il soit clair que les pratiques commerciales restrictives ayant pour prétexte des facteurs d'ordre écologique sont inadmissibles dans le cadre d'un accord mondial en faveur du développement durable.

48. L'Assemblée générale a, à sa quarante-sixième session, reconnu l'importance vitale de la science et de la technique au regard du progrès et du développement. La délégation vénézuélienne souscrit pleinement aux vues présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la question (A/48/465) selon lesquelles, comme l'avait demandé l'Assemblée, il faut convoquer une réunion consultative à laquelle participeraient les représentants des institutions multilatérales de financement, du PNUD, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement afin de mobiliser des ressources qui permettront de financer les activités se rapportant à la science et à la technique. Le développement durable ne pourra être atteint que si l'on consolide le processus de création de capacités scientifiques et techniques endogènes et le transfert des technologies, particulièrement des écotecnologies.

49. Le processus d'ouverture économique sur le plan international a donné naissance à des groupements régionaux visant une meilleure compétitivité. Le Venezuela accorde une grande importance à l'intégration régionale latino-américaine et a lancé, en 1990, le Programme Bolivar, qui consolide la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes publics et privés afin d'obtenir des produits et services qui trouveront des débouchés sur de nouveaux marchés. Le Venezuela soutient également les initiatives prises par d'autres pays de la région, tels le Marché commun des connaissances, lancé par l'Uruguay, le programme PARADIGMA, lancé par le Brésil et le Système pilote d'information technique (TIPS). Enfin, il se félicite des accords conclus avec l'Espagne et le Portugal, qui concrétisent véritablement la coopération ibéro-américaine.

50. M. AZAIEZ (Tunisie) dit que son pays s'est engagé au cours des dernières années dans un ambitieux programme de réforme centré sur l'entreprise, afin de relancer la production et d'encourager les exportations et les échanges. Cette nouvelle dynamique fait appel au secteur privé, et la Tunisie a opté pour le libéralisme économique, condition essentielle de la réussite du développement et de sa participation à l'activité économique mondiale. Pour concrétiser ce choix, la Tunisie encourage l'initiative privée dans tous les secteurs de production, en promulguant une législation qui aspire à conférer davantage de vitalité aux diverses structures de l'économie, et par la réforme de la fiscalité, la consolidation de l'appareil monétaire et financier et la privatisation des entreprises publiques. Elle a axé sa politique économique sur la rentabilité et les règles de l'économie de marché, des réformes audacieuses étant destinées à favoriser la redistribution entre les secteurs public et privé. Le rôle de l'Etat, en tant que garant des secteurs stratégiques, qu'ils

/...

(M. Azaiez, Tunisie)

soient économiques ou sociaux, a néanmoins été consacré. A côté des réformes structurelles visant la modernisation des secteurs de production, la Tunisie a réformé sa fiscalité pour encourager l'investissement, en publiant des codes sectoriels et, prochainement, un code unique d'investissement. La création de sociétés d'investissement et l'établissement d'un cadre juridique pour les zones franches accompagnent ce processus. Dans le même esprit, le partenariat avec les pays amis est encouragé. La convertibilité courante du dinar devrait permettre aux entreprises tunisiennes de traiter avec leurs partenaires étrangers et de renforcer leur présence dans les circuits de distribution extérieurs. Ces réformes économiques sont accompagnées d'un effort de redressement et de promotion de l'appareil administratif, par une simplification des formalités pour faciliter la tâche des investisseurs. Le code unique d'investissement sera un outil efficace de promotion de la technologie et contribuera à la lutte contre la pollution et à la protection de l'environnement.

51. Convaincue de l'importance de la dimension humaine dans la promotion d'entreprises, la Tunisie accorde un intérêt particulier à la formation professionnelle, surtout dans un climat de compétition intérieur et extérieur dans lequel l'entreprise ne peut réussir qu'avec un bon taux d'encadrement, en accédant au savoir-faire et en portant l'intérêt requis à la recherche scientifique. La promotion de l'entreprise, qui doit pleinement jouer son rôle dans l'investissement, la production, l'exportation et l'emploi et dans l'édification d'une société civile équilibrée au profit de tous les Tunisiens, est un facteur déterminant pour instaurer un climat politique et social de nature à assurer la quiétude de tous les partenaires sociaux et de leur donner confiance en l'avenir.

52. M. OLISEMEKA (Nigéria) dit que la libéralisation des échanges augmentera l'efficacité économique et améliorera la répartition des ressources et la croissance dans tous les pays, mais que cette libéralisation, pour les pays en développement, doit être progressive, la communauté internationale devant soutenir leurs efforts par des apports accrus de ressources financières, des mesures d'allègement de la dette et l'amélioration de l'accès aux marchés. Sans ces aides, le processus de réforme économique engagé par la plupart des pays, notamment en Afrique subsaharienne, ne donnera pas les résultats escomptés.

53. Une conclusion rapide et équilibrée des négociations d'Uruguay est non seulement indispensable pour une expansion du système commercial, mais elle est également une condition nécessaire du retour à la croissance, de l'expansion des échanges et de l'amélioration de la conjoncture mondiale. On estime que les gains seraient de l'ordre de 200 milliards de dollars. C'est le seul moyen de renforcer le système commercial international et de donner confiance aux pays en développement et aux pays en transition en encourageant leurs réformes. L'Acte final des négociations d'Uruguay devra comporter un résultat équilibré tenant compte des principaux intérêts des pays en développement et de leurs besoins financiers et commerciaux. Il devra être complété par un ensemble de mesures d'accès au marché des biens et services des pays développés.

54. Pour tous les pays, le libre-échange est préférable au protectionnisme, mais les partenaires développés devront bien comprendre que les pays en développement ne peuvent prendre d'engagements incompatibles avec leur niveau de développement. Le Nigéria, comme de nombreux autres pays en développement, a

(M. Olisemeka, Nigéria)

libéralisé ses échanges dans le cadre de son programme d'ajustement structurel, dans l'espoir d'accéder plus largement aux marchés des pays développés. Malheureusement, certains de ces pays n'ont pas réagi positivement à ces ouvertures, introduisant de nouvelles notions et posant de nouvelles conditions qui sont contraires à l'esprit du libre-échange.

55. La situation dans l'Afrique subsaharienne demeure critique. Pauvreté, malnutrition et maladies y sont plus répandues que dans toute autre région du monde. Les pays africains appliquent des réformes économiques, mais rencontrent toutes sortes de difficultés résultant d'une aide extérieure insuffisante, en particulier de la part des institutions financières multilatérales. Les privations qui accompagnent ces réformes économiques ont parfois entraîné des tensions sociales et politiques. Pour éliminer ces difficultés, la CNUCED devrait intensifier ses recherches et son aide technique afin de mieux conseiller les gouvernements sur les possibilités d'action les plus réalistes. L'intervention de la CNUCED dans le domaine des produits de base est déjà ancienne. Elle participe aux négociations sur le cacao, entre consommateurs et producteurs. Un important consommateur s'est retiré de l'arrangement international sur le café. Il est important qu'aboutissent rapidement les négociations sur le caoutchouc naturel. Il faut plus généralement appuyer la diversification de la production et du commerce en Afrique. La CNUCED contribue à la réalisation du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle apporte une assistance technique aux pays africains, mais le Nigéria estime que le financement de cette assistance devrait être régulier et garanti et espère que des ressources nettement accrues pourront être fournies à la CNUCED pour qu'elle puisse fournir une assistance technique aux pays africains, en particulier s'agissant des services, de la formation de la main-d'oeuvre et des transports maritimes.

56. Depuis la huitième Conférence, la CNUCED a adopté de nouveaux mécanismes de travail et l'orientation de ses travaux a été considérablement modifiée par la création de nouveaux comités permanents et groupes de travail spéciaux. Par ailleurs, le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires recourent maintenant plus fréquemment aux conclusions concertées, évaluations et résumés des présidents, ce qui crée des problèmes à la fois pour le Secrétariat et pour les délégations qui ont du mal à suivre les résultats des travaux de la CNUCED.

57. L'intervenant réaffirme qu'il faut renforcer la coopération internationale pour s'assurer que les approches retenues face aux problèmes du commerce, de l'environnement et du développement durable se renforcent mutuellement. Les mesures de protection de l'environnement ne sauraient être utilisées comme prétexte pour introduire de nouvelles conditionnalités de l'aide ou pour établir des mesures arbitraires ou discriminatoires à l'encontre des exportations du tiers monde. Les problèmes de l'environnement devraient au contraire être résolus par l'application de politiques et de stratégies macro-économiques appropriées. La libéralisation des échanges représente une condition fondamentale de la réalisation des objectifs du développement durable. La CNUCED doit donc poursuivre ses travaux dans les domaines qui lient commerce et développement. Ses activités dans ce domaine doivent faire l'objet de rapports réguliers à la Commission du développement durable et, par son intermédiaire, au Conseil économique et social.

58. M. BAHADIAN (Brésil) borne son propos à deux points de l'ordre du jour, l'esprit d'entreprise et la science et la technique au service du développement. C'est à la quarante et unième session que l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour l'esprit d'entreprise dans l'espoir d'encourager les entrepreneurs privés et publics et de faciliter les échanges d'informations pratiques et de données d'expérience entre tous les pays sur le rôle de l'entrepreneur local dans le développement économique. Elle a donné à l'examen de la question une nouvelle impulsion à sa quarante-cinquième session en reconnaissant qu'il fallait une étude plus active et plus pratique de la question, étant donné l'évolution de la situation mondiale. La fin de la guerre froide a marqué la montée en puissance de l'économie de marché, ce qui appelait une amélioration et un renforcement du rôle des entrepreneurs sur la scène internationale. D'innombrables possibilités s'ouvraient pour le secteur privé et ses initiatives, avec, pour corollaire, des responsabilités grandissantes. La formule semblait simple : des possibilités d'expansion de la coopération internationale, dans l'échange des connaissances spécialisées, avec le secteur privé, afin d'améliorer l'efficacité des activités économiques dans les pays en développement. Par une hausse de la productivité, les mesures d'ajustement structurel intérieures et la recherche de la croissance durable seraient facilitées, ce qui élargirait la dimension de l'activité économique mondiale, dans les investissements, les services et le commerce.

59. Aujourd'hui, au moment où le marché est d'une pertinence grandissante pour l'expansion de l'économie mondiale et en particulier pour le développement économique par un élargissement d'un secteur non étatique, la question de "l'esprit d'entreprise" devrait figurer en très bonne place à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, car il est plus urgent que jamais d'ouvrir de nouveaux horizons au secteur économique de l'ONU pour lui donner une dimension nouvelle et plus concrète, axée sur la productivité de l'économie mondiale. Le rapport du Secrétaire général sur la question (A/48/472) recense bien les domaines où l'esprit d'entreprise pourrait être encouragé, mais n'examine pas sur le fond les possibilités d'action de l'ONU elle-même. En particulier, alors que c'est l'entrepreneur lui-même qui est le mieux placé pour gérer efficacement son entreprise, le rapport se borne à diagnostiquer, souvent de façon toute conceptuelle, la situation actuelle des pays non développés et à conseiller aux gouvernements d'encourager l'esprit d'entreprise. L'Assemblée générale avait demandé que le rapport contienne des recommandations pour le système des Nations Unies à l'appui de l'esprit d'entreprise, et cette initiative concrète arrivait au bon moment, de sorte qu'il est particulièrement regrettable que le rapport ne comporte pas de telles recommandations. Pourtant, l'ONU peut jouer un rôle éminent dans ce domaine, car il existe de nombreuses possibilités d'appui à des activités d'entreprise et de nombreux domaines où des mesures concrètes pourraient être prises pour développer à grande échelle l'esprit d'entreprise dans l'économie mondiale. Le Secrétariat pourrait organiser des ateliers, des séminaires et des tables rondes sur les moyens de réunir des petites et moyennes entreprises afin de faciliter la formation de coentreprises et de dégager des conditions commerciales mutuellement acceptables pour le transfert de technologie et l'accès au marché. Il est à espérer que cette idée sera examinée dans les débats sur un éventuel projet de résolution de la Commission sur la question.

(M. Bahadian, Brésil)

60. La technique, parce qu'elle semble relever principalement du secteur privé, est considérée par certaines délégations comme ne se prêtant pas à un examen intergouvernemental susceptible d'encourager la coopération internationale. Mais ce raisonnement méconnaît la nécessité d'examiner les conditions préalables au développement scientifique des pays en développement et à la création de capacités institutionnelles et humaines dans le secteur scientifique et technologique. Ce sont pourtant là des mesures essentielles non seulement du développement technologique endogène, mais également de l'assimilation des techniques transférées par les investissements. De l'avis de la délégation brésilienne, l'ONU doit aborder sérieusement la question de la science et de la technologie au service du développement, car il y a là un instrument essentiel de progrès social et économique des peuples. Elle fait deux propositions spécifiques : la première tendant à entériner la décision de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa première session, selon laquelle le Conseil économique et social devrait, à sa session de fond de 1994, aborder la question de la coordination des activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie; et la deuxième tendant à faire figurer la question de la science et de la technique, qui est un élément essentiel du débat sur le développement, au centre du rapport du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

61. M. STADTHAGEN (Nicaragua), parlant au nom des pays d'Amérique centrale, dit que, pour que les efforts déployés en vue de parvenir à une croissance économique durable portent leurs fruits, il faut se défaire de tout un passé protectionniste. C'est pourquoi les présidents des pays centraméricains, lors de la Réunion au sommet qu'ils ont récemment tenue au Guatemala, ont souligné qu'il fallait renouveler le concept de solidarité internationale de manière à remplacer l'assistance par le développement des capacités de production, ouvrir les marchés internationaux aux produits d'exportation des pays en développement et trouver de nouvelles modalités de coopération qui permettent le transfert de ressources et de technologie et favorisent le développement humain. Dans cette optique, ils ont estimé que la ratification de l'Accord portant création de la zone nord-américaine de libre-échange sera fondamentale et ont déclaré être prêts à adhérer à ce système régional.

62. Les pays d'Amérique centrale, convaincus que le développement des échanges internationaux sera bénéfique tant pour le Nord que pour le Sud, jugent impératif que les négociations d'Uruguay aboutissent le plus rapidement possible en tenant compte des intérêts des pays en développement. Or, alors que ces pays consentent des sacrifices pour libéraliser leur régime d'échanges commerciaux et s'insérer dans l'économie mondiale, les pays développés ont de plus en plus recours à des mesures protectionnistes unilatérales et bloquent l'accès aux marchés internationaux. Il est urgent de mettre un terme à de telles pratiques. Comme stipulé dans la Déclaration de Punta del Este, les négociations d'Uruguay doivent prendre en compte les positions des pays en développement. Il faut donc immédiatement remédier aux distorsions qui existent dans le commerce des produits agricoles, tropicaux et textiles. Il faut de même que les pays développés acceptent de libéraliser le commerce des services, secteur dans lequel ils jouissent d'un fort avantage comparatif. Pour parvenir à une expansion de leur secteur tertiaire, les pays en développement doivent pouvoir compter sur l'assistance technique des pays développés ainsi que des organismes internationaux, notamment du système des Nations Unies. Enfin, s'il importe de

/...

(M. Stadthagen, Nicaragua)

reconnaître l'interdépendance entre environnement, commerce et développement, il ne faut pas que cela serve de prétexte à des mesures protectionnistes ou discriminatoires sur le plan des échanges internationaux.

63. Les pays d'Amérique centrale, comme de nombreux pays en développement, continuent d'être tributaires de l'exportation de leurs produits de base. Or, la chute des cours de ces produits et la désorganisation des marchés internationaux ont miné les efforts consentis en faveur du développement économique et du bien-être social ainsi que la capacité de paiement de la dette extérieure. Il est donc impératif de revitaliser l'action de la CNUCED en ce domaine et de donner un nouvel élan au Fonds commun pour les produits de base et au Programme intégré pour les produits de base. Il faut de même renforcer le Système généralisé de préférences et en étendre la portée. Enfin, il faudra mettre en place une organisation multilatérale pour le commerce qui garantisse le respect des dispositions adoptées à l'issue des négociations d'Uruguay et soit à même de dissuader les Etats de prendre des mesures unilatérales qui risqueraient de rompre l'équilibre entre les droits et les devoirs des parties contractantes.

64. La prospérité ne peut être l'apanage d'un cercle restreint de grandes puissances commerciales. La communauté internationale doit s'attacher à mettre en place un régime d'échanges internationaux plus équitable, qui favorise les flux commerciaux, l'investissement et le transfert de technologie. Les pays d'Amérique centrale lancent un appel pressant à la libéralisation et à l'expansion continue du commerce mondial, qui seul permettra de surmonter la faim et la malnutrition, la pauvreté absolue, l'analphabétisme, le trafic de stupéfiants et le chômage. Ils rappellent que la prospérité économique ne saurait dépendre d'un Etat-providence qui, à grand renfort de mesures protectionnistes, soutiendrait la croissance économique de manière artificielle et dangereuse.

65. M. HORIN (Ukraine) dit qu'aujourd'hui, l'économie de tout pays doit, pour être efficace, être pleinement intégrée au marché mondial et utiliser les avantages de la répartition internationale du travail. Il note à ce sujet que la nécessité d'intégrer rapidement les pays en transition dans l'économie mondiale est de plus en plus clairement perçue. Il faut, à cette fin, créer des conditions permettant aux exportations de ce groupe de pays d'accéder au marché mondial. Des progrès dans ce domaine pourront être réalisés tant dans le cadre des relations bilatérales que grâce aux efforts communs déployés dans le cadre de mécanismes internationaux comme le système des Nations Unies. Il est à espérer à ce sujet que les négociations d'Uruguay pourront être conclues prochainement.

66. La CNUCED peut dans ce domaine jouer un rôle important, notamment en aidant les pays en transition à s'intégrer dans l'économie mondiale. Il serait utile à ce propos qu'elle examine les réformes introduites par différents pays concernant les systèmes financiers, la privatisation et la restructuration du commerce extérieur, notamment. Ces études seraient d'un grand intérêt pour l'Ukraine, qui traverse une étape difficile de la restructuration économique et met au point, dans le domaine du commerce extérieur, un nouveau modèle fondé sur le rejet du monopole d'Etat. La démonopolisation et la privatisation des organismes d'Etat chargés du commerce extérieur font maintenant partie intégrante de la vie économique de l'Ukraine. Il est également question de

(M. Horin, Ukraine)

créer une zone de libre-échange sur le territoire. La CNUCED devrait également contribuer à la restructuration en vue du désarmement et de la reconversion des industries d'armement. L'Ukraine approuve la création, dans le cadre de la CNUCED, d'un groupe de travail spécial, chargé d'étudier cette question. Les divers processus d'intégration régionale reflètent la volonté des Etats de profiter des possibilités offertes par l'ouverture réciproque des marchés. Ces processus doivent toutefois se dérouler sur la base d'égalité des droits; il ne faut appliquer de mesures économiques coercitives qu'en vue d'obtenir des dividendes politiques. A ce sujet, la délégation ukrainienne soutient pleinement le Secrétaire général, qui, dans sa note sur la question (A/48/535), a engagé les pays développés à s'abstenir de profiter de leur position dominante dans l'économie internationale pour exercer une pression politique ou économique au moyen d'instruments économiques en vue d'amener d'autres pays à modifier leurs orientations politiques ou sociales, notamment.

67. Il faut renoncer aux guerres commerciales stériles et aux pratiques discriminatoires pour des motifs politiques. L'avantage mutuel et le partenariat, le respect mutuel et l'application rigoureuse des accords conclus doivent constituer des normes intangibles pour la conduite des relations économiques internationales. C'est précisément sur la base de ces principes que l'Ukraine souhaiterait développer ses relations économiques et commerciales avec les autres pays membres de la CEI, notamment.

68. L'Ukraine soutient les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Lors de sa première session, cet organe a appelé l'attention sur les moyens d'améliorer la coordination et la coopération dans le domaine de la science et de la technique. Il a conclu qu'il ne pouvait y avoir de progrès en matière de développement économique que si la science et la technique constituaient l'un des éléments clefs du processus décisionnel, et souligné la nécessité de fournir des services d'experts et d'effectuer des investissements pour l'exploitation rationnelle des potentiels scientifiques et techniques. Comme on le sait, l'Ukraine dispose d'une puissante base scientifique, technologique et industrielle, mais de nombreuses découvertes et techniques avancées mises au point par des scientifiques ukrainiens n'ont pu trouver d'application pratique, en raison notamment de la centralisation excessive du système de gestion scientifique et économique.

69. Afin de remédier à cette situation, l'Ukraine devra s'efforcer de reconvertir son industrie de défense à des fins civiles. Cela exigera des investissements considérables, d'où la nécessité d'une assistance de la communauté internationale.

70. En ce qui concerne la question relative à l'esprit d'entreprise, l'intervenant fait observer que l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale n'est possible que sur la base des principes du marché, dont l'élément clef est l'existence d'une catégorie d'entrepreneurs. L'importance de l'entreprise pour la croissance économique à long terme est évidente. Les petites et moyennes entreprises adoptent plus facilement des méthodes novatrices et utilisent avec efficacité du personnel qualifié, fournissant de nombreux biens et services aux grandes entreprises. Mais pour assurer l'efficacité des programmes dans ce domaine, il faut créer des conditions politiques et économiques propices à leur développement et orienter leurs activités vers le secteur productif.

/...

(M. Horin, Ukraine)

71. La privatisation constitue un aspect essentiel des réformes introduites en vue du passage à l'économie de marché. L'Ukraine dispose déjà d'un système juridique approprié pour le développement des entreprises; diverses lois ont été promulguées sur la propriété, la privatisation et la location. Toutefois, l'instabilité économique et les tensions sociales en résultant entravent leur pleine application. Ces facteurs freinent le développement de l'activité des entreprises dans le secteur de production. Pour sortir de l'impasse, il faudra privatiser rapidement les principales branches de l'économie nationale. Ce processus est extrêmement complexe et exige d'être soigneusement préparé sur le plan organisationnel. La communauté mondiale pourrait, dans ce contexte, fournir une assistance technique pour l'évaluation de la propriété privatisée, ainsi que des services de spécialistes.

72. L'Ukraine est d'avis que la question de la promotion du processus de privatisation, notamment dans les pays en transition, doit être dûment prise en compte dans les activités des secteurs économique et social de l'ONU.

73. M. MUCHANGA (Zambie) dit que chacun connaît les avantages potentiels que présenterait la conclusion équilibrée des négociations d'Uruguay. Toutefois, compte tenu de leur état d'avancement, la délégation zambienne, comme de nombreuses autres, se demande maintenant avec anxiété si la date butoir du 15 décembre 1993 pourra être respectée.

74. L'intervenant note avec intérêt que le Conseil du commerce et du développement a demandé une amélioration des programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre dans les pays en développement. Toutefois, un élément crucial a été laissé de côté, garantissant la viabilité de ces programmes, à savoir qu'ils doivent contribuer directement à la lutte contre la pauvreté.

75. Le principal problème des pays en développement sans littoral est l'absence d'accès à la mer, à laquelle s'ajoute l'éloignement des marchés mondiaux. Ces pays sont de ce fait confrontés à des frais de transit prohibitifs qui entravent leur développement socio-économique.

76. Au cours des années, divers programmes de coopération ont été mis en oeuvre entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux, qui ont permis d'éliminer les obstacles entre ces deux groupes de pays. Mais il reste beaucoup à faire pour développer pleinement les réseaux de transit reliant les pays sans littoral aux marchés mondiaux et mettre en valeur les ressources humaines nécessaires pour assurer une gestion efficace de ces réseaux. La note du Secrétaire général sur la question (A/48/487) mentionne les mesures concrètes qui devraient être prises dans divers domaines prioritaires pour améliorer les systèmes de transit des pays sans littoral et des pays de transit, mesures auxquelles la communauté internationale devrait apporter son plein appui.

77. La délégation zambienne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), dans lequel il est notamment indiqué que la communauté internationale continue de soutenir les efforts des pays d'Afrique australe en vue d'intégrer leurs économies, tout en regrettant que sa publication tardive en ait reporté l'examen.

(M. Muchanga, Zambie)

78. Les pays d'Afrique australe savent que le succès de l'intégration économique requiert la participation effective de leurs populations. Ils renforcent leurs liens politiques traditionnels par la réaffirmation de leur attachement à la démocratie, la création d'une assemblée régionale et la réalisation d'investissements transfrontières. Ces pays, dont la coopération et l'intégration ne cessent de se renforcer, espèrent que la communauté mondiale apportera un soutien accru au programme d'action de la SADC.

79. M. UNNIKRISHNAN (Inde) reconnaît que des mesures spéciales doivent être prises en faveur des pays en développement sans littoral, afin qu'ils puissent participer pleinement au système commercial international. Il faut, en particulier, améliorer les infrastructures en matière de transit et les communications, et harmoniser les réglementations et procédures. Ces problèmes, qui exigent une approche intégrée et équilibrée, affectent également les pays de transit. Le problème du transit n'est plus une question de droit d'accès à la mer mais de coordination des politiques et de ressources. En outre, les accords avec les pays de transit doivent être conclus sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel, et tenir compte de leurs préoccupations et intérêts légitimes.

80. Le Gouvernement indien a pris diverses mesures afin de faciliter le commerce de transit avec le Bhoutan et le Népal, comme indiqué dans le document A/48/487, et les formalités et procédures dans ce domaine ont également été simplifiées. Il appuie par ailleurs le processus d'intégration régionale en cours à l'échelle mondiale comme moyen de promouvoir le commerce et la croissance. Il faut toutefois veiller à ce que ce processus ne nuise pas aux pays extérieurs et n'érige pas de barrières commerciales à leur encontre. Les mesures d'intégration doivent en revanche être compatibles avec les règles du commerce multilatéral. Il est également à espérer que dans le cadre de l'expansion des espaces économiques qui seront créés dans certains marchés développés, il sera tenu compte des préoccupations des pays en développement en ce qui concerne notamment l'accès aux marchés traditionnels et aux mécanismes du Système généralisé de préférences.

81. Le Gouvernement indien appuie également une internalisation progressive des coûts relatifs à la protection de l'environnement. Mais l'environnement ne doit pas devenir un motif de restriction commerciale. Un développement durable exige une économie internationale dynamique et un système commercial ouvert, équitable et non discriminatoire. Au lieu d'imposer des restrictions pour faire appliquer les mesures qui ont été décidées, il faudrait aider les pays en développement, par un soutien financier et technologique, à atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale et à résoudre leurs problèmes écologiques spécifiques. Il faudrait encourager l'utilisation de produits naturels sans danger pour l'environnement. Une approche globale devra être adoptée, tenant compte du fait que les problèmes écologiques sont la conséquence de modes de production et de consommation irrationnels dans les pays développés et de l'extrême pauvreté et du sous-développement dans les pays en développement.

82. Des efforts plus énergiques devront être déployés afin de parvenir à une convergence de vues dans les débats des divers organes de la CNUCED. Il pourrait être utile à ce sujet que le Conseil du commerce et du développement et les autres organes de la CNUCED publient, à l'issue de leurs sessions

/...

(M. Unnikrishnan, Inde)

respectives, des "conclusions convenues" qui serviraient de base à des recommandations, accords et engagements, car il faut adopter une politique axée sur la mise en oeuvre de programmes.

83. M. ERDENECHULUUN (Mongolie), se référant aux problèmes des pays en développement sans littoral, souligne l'importance de la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit avec des représentants des pays donateurs et des institutions financières et de développement, qui s'est tenue sous les auspices de la CNUCED et à l'occasion de laquelle ont été examinées les mesures à prendre pour remédier à ces problèmes.

84. Cette réunion revêt une signification particulière car elle a rassemblé pour la première fois les principaux agents dont la participation est indispensable à la promotion d'efforts communs en vue de régler les nombreux problèmes auxquels sont confrontés ces deux catégories de pays. Les conclusions et recommandations sur les mesures à prendre dans divers domaines prioritaires pour améliorer les systèmes de transit, convenues par les participants, représentent une base solide pour les activités futures. Il faut maintenant que tous les agents prennent les mesures requises pour mettre en oeuvre ces recommandations. La délégation mongole attache à ce sujet une importance particulière aux modalités devant permettre de contrôler l'application des conclusions et recommandations tripartites.

85. L'intervenant note avec appréciation les nombreux rapports et études établis par la CNUCED, diverses commissions régionales et d'autres organisations internationales sur les problèmes prioritaires auxquels sont confrontés les pays sans littoral et de transit. Il convient à ce sujet de mentionner le rôle important du secrétariat de la CNUCED, qui continue d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ces questions.

86. Malgré les efforts déployés à divers niveaux pour répondre à leurs besoins, la situation économique, sociale et financière de ces pays ne cesse de se dégrader, comme l'ont fait observer récemment les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui ont recommandé l'application rigoureuse des mesures concrètes prévues dans les résolutions pertinentes du système des Nations Unies. Il va sans dire qu'il incombe en premier lieu aux pays sans littoral de redresser eux-mêmes la situation, notamment en ce qui concerne la création de capacités nationales; ils ne peuvent entreprendre cette tâche sans la coopération constructive des pays de transit et un appui accru des pays donateurs et des institutions financières. Les donateurs devraient à ce sujet accorder plus d'attention aux programmes de gestion permettant de renforcer l'efficacité des efforts déployés en coopération.

87. La Mongolie, pays sans littoral, est confrontée à de redoutables défis résultant du passage à l'économie de marché. Dans le cadre du processus global de réforme, des mesures sont prises actuellement pour ouvrir son économie au monde extérieur. Cela a déjà permis d'accroître le volume du commerce de transit. L'accès de la Mongolie à la mer et le transport en transit sont régis par des accords avec la Fédération de Russie et la Chine, mais le pays s'efforce aussi d'élargir sa coopération en établissant de nouvelles routes avec d'autres pays.

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

88. Comme les autres pays sans littoral, la Mongolie souffre du sous-développement de ses infrastructures, du caractère inadéquat de son système de communication et d'une pénurie de personnel de gestion qualifié. Afin de remédier à ces problèmes, elle renforce sa coopération avec la CESAP et la Banque asiatique de développement, laquelle lui fournit un soutien dans les secteurs aéroportuaire et des télécommunications.

89. Il est indispensable que la communauté internationale contribue à l'amélioration de la situation des pays en développement sans littoral. L'intervenant espère, à ce sujet, que le projet de résolution qui sera adopté sur la question à la session en cours tiendra compte des faits nouveaux survenus dans ce domaine et contiendra des mesures concrètes en vue de l'application des conclusions et recommandations du rapport du Secrétaire général.

ORGANISATION DES TRAVAUX

90. Le PRESIDENT informe la Commission que l'Assemblée générale a décidé, à sa 53e séance plénière, sur la demande de l'Afghanistan, de reporter au 24 novembre 1993 l'examen du point 41 de l'ordre du jour (Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre). La Commission devra en conséquence reporter l'examen de cette question à une date ultérieure.

La séance est levée à 13 h 10.